

LMiC LABOUR MARKET
INFORMATION COUNCIL

CIMT CONSEIL DE L'INFORMATION
SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Demande de proposition de recherche

**Prise en compte des biais dans les données de publication
d'emplois en ligne pour la mesure des postes vacants**

Date de sortie : **13 mars 2023**

Date de clôture : **27 mars 2023**

Table des matières

1.	Introduction et résumé du projet	2
a)	Introduction du CIMT	2
b)	Résumé du projet.....	2
c)	Calendrier du projet	3
d)	Livrables du projet	3
2.	Processus de candidature et de sélection.....	4
a)	Proposition de recherche.....	4
b)	Critères d'évaluation	5
c)	Procédure de candidature.....	6
3.	Prix	7
4.	Accès aux données et ressources	7
5.	Accord contractuel	8
6.	Conflit d'intérêts.....	9
7.	Modalités et conditions	9
8.	Définitions.....	11

1. Introduction et résumé du projet

a) Introduction du CIMT

Le [Conseil de l'information sur le marché du travail \(CIMT\)](#) est un organisme sans but lucratif créé en 2017 par le [Forum des ministres du marché du travail \(FMMT\)](#) pour définir et mettre en œuvre des priorités pancanadiennes afin de répondre au besoin d'une information sur le marché du travail plus cohérente et plus accessible pour les Canadiens.

Le mandat du CIMT est d'améliorer l'actualité, la fiabilité et l'accessibilité de l'information sur le marché du travail afin de faciliter la prise de décision des employeurs, des travailleurs, des demandeurs d'emploi, des universitaires, des décideurs, des éducateurs, des professionnels de l'orientation et des populations sous-représentées.

Le CIMT est dirigé par un directeur général soutenu par une équipe de gestion de cinq personnes. L'orientation stratégique et la supervision opérationnelle sont assurées par un conseil d'administration de 15 personnes composé de représentants de haut niveau des 13 juridictions FPT, du EDSC et de Statistique Canada. Le travail du CIMT est soutenu par des réseaux consultatifs d'experts formels et informels. Ces réseaux comprennent le [Comité consultatif national des intervenants](#), le [Comité des intervenants en développement de carrière](#) et le [Comité d'experts en information sur le marché du travail](#).

b) Résumé du projet

Les offres d'emploi en ligne constituent une riche source de données sur la demande de main-d'œuvre en raison de leur utilisation généralisée comme outil de recrutement. Utilisées en parallèle avec les données officielles sur les postes vacants, les données sur les offres d'emploi en ligne fournissent des informations précieuses sur les postes non pourvus afin d'éclairer les décisions politiques liées à la réglementation et au développement de la main-d'œuvre.

Les offres d'emploi en ligne présentent plusieurs avantages, notamment des caractéristiques de données opportunes, locales et détaillées. Bien que les données sur les offres d'emploi en ligne soient souvent considérées comme un substitut direct des postes vacants, les deux termes renvoient à des concepts différents et des ajustements appropriés sont essentiels pour garantir que les offres d'emploi en ligne sont représentatives de la demande de travail. En effet, elles sont potentiellement biaisées vers des professions, des secteurs et des lieux spécifiques, ce qui peut limiter leur représentativité par rapport aux données sur les emplois vacants et la demande de travail.

En 2022, le CIMT a lancé un projet visant à mesurer les postes vacants au Canada en utilisant les offres d'emploi en ligne. L'objectif du projet est de déterminer la faisabilité et le processus d'utilisation des données sur les offres d'emploi en ligne pour évaluer les postes vacants, en

complément des données officielles sur les postes vacants telles que l'Enquête sur les Postes Vacants et les Salaires (EPVS). Vicinity Jobs fournit une série de données sur les offres d'emploi en français et en anglais, avec des données historiques remontant à 2018. Vicinity Jobs fournit une variété d'informations provenant des offres d'emploi, notamment l'expérience, la formation et les compétences requises, ainsi que des informations sur l'employeur, la classification des professions, la classification des industries, la rémunération du poste, etc.

Le projet comporte trois parties :

- 1) Évaluer les forces et les faiblesses de chaque source de données, Vicinity Jobs et EPVS, afin de mieux comprendre les similitudes et les différences entre elles,
- 2) Comparer Vicinity Jobs à l'EPVS et déterminer un processus pour mesurer la représentativité des offres d'emploi en ligne par rapport aux postes vacants, et
- 3) Développer un algorithme pour corriger tout biais dans la mesure des postes vacants par le biais des offres d'emploi en ligne.

Le CIMT recherche un chercheur très expérimenté, titulaire ou en cours d'obtention d'un doctorat en économie ou dans une discipline connexe, pour mener une analyse complète sur la mesure des offres d'emploi à l'aide d'offres d'emploi en ligne. L'analyse doit être centrée sur la troisième partie du projet et s'appuyer sur les travaux précédents du CIMT. Elle doit inclure le développement d'un algorithme qui ajuste efficacement les données des offres d'emploi en ligne pour les biais inhérents aux données sur les postes vacants de l'EPVS. Le chercheur doit fournir le code de l'algorithme au format R ou Stata. En outre, l'analyse doit inclure une discussion conceptuelle des différentes alternatives de l'algorithme, en soulignant leurs forces et leurs faiblesses.

Le projet doit être achevé dans un délai de quatre à six mois, ce qui permet au chercheur d'exercer sa discrétion et de structurer sa proposition de recherche. Des prolongations raisonnables du délai peuvent être accordées par le CIMT.

c) **Calendrier du projet**

Les échéances du projet sont les suivantes :

Semaine du 10 avril	Accord signé avec le chercheur
Semaine du 10 avril	Reunion de démarrage du projet
Semaine du 15 mai	Plan de recherche final soumis au CIMT pour commentaire
Août	Rapport d'avancement à mi-parcours
Septembre - Octobre	Rapport final soumis au CIMT

d) **Livrables du projet**

Le principal produit livrable sera un rapport approfondi de 20 pages répondant aux critères susmentionnés, remis au CIMT en anglais ou en français. Le document devra être soumis au CIMT sous la forme d'un rapport professionnel, en format PDF, de la plus haute qualité écrite et des normes de conception.

Le code de l'algorithme doit également être soumis au CIMT, au format Stata ou R (R de préférence). Ce code comportera une documentation et des commentaires détaillés afin de faciliter la reproductibilité du script par les chercheurs du CIMT.

Les premières ébauches couvrant la portée du rapport et un rapport à mi-parcours doivent être partagées avec le personnel du CIMT et les membres du comité consultatif afin d'obtenir leur contribution et leurs conseils, à une fréquence déterminée lors des réunions initiales avec le CIMT. Le produit sera considéré comme complet lorsque le rapport final sera remis au CIMT et accepté par celui-ci. Le résultat du projet, y compris le rapport et le code, fera partie de la propriété du CIMT. Le CIMT se réserve le droit d'utiliser, de partager et de diffuser les résultats, l'algorithme et le code de son propre chef.

Après la soumission du rapport et du code, une période de libération sera envisagée, durant laquelle l'équipe de recherche du CIMT pourra poser les questions nécessaires à la bonne compréhension et au bon fonctionnement du code et de l'algorithme. À l'automne 2023, un atelier sur l'utilisation des données d'offres d'emploi en ligne sera organisé par le CIMT et le chercheur sera invité à présenter les résultats de ses recherches.

2. Processus de candidature et de sélection

a) Proposition de recherche

La proposition de recherche ne doit pas dépasser 5 pages (hors bibliographie) et doit comprendre les sections suivantes :

i. Titre

ii. Contexte de la recherche (min ½ page)

Cette section doit comprendre un bref aperçu du domaine d'étude général dans lequel s'inscrit la recherche proposée. Il est nécessaire de résumer l'état actuel des connaissances et les débats récents sur le sujet. Cette section doit exposer clairement le contexte dans lequel la recherche est menée et sert à démontrer la familiarité avec le domaine. Pourquoi cette recherche et ses résultats connexes sont-ils opportuns pour la société canadienne, et quelles sont ses implications dans les domaines économique et politique ?

iii. Questions de recherche

Cette section doit exposer les objectifs et les questions centrales qui guideront la recherche. Les questions doivent être circonscrites et réalisables par nature afin de permettre à la recherche et à l'analyse d'aboutir dans le cadre du calendrier du projet.

iv. **Méthodes de recherche** (1-2 pages)

La proposition doit présenter les méthodes et les approches de recherche choisies. Cette section doit être la composante principale de la proposition et inclure les sources de données initiales utilisées dans le processus de recherche et une méthodologie proposée pour l'algorithme.

v. **Importance de la recherche** (min ½ page)

Cette section doit démontrer l'originalité de la recherche envisagée, en indiquant clairement la valeur ajoutée au domaine.

vi. **Plan de travail/calendrier du projet, contexte du chercheur et soutien supplémentaire** (1 page)

Cette section doit contenir les étapes prévues pour permettre la validation / le retour d'information du CIMT (au moins deux dates d'étapes / de validation). En outre, veuillez également indiquer dans cette section vos connaissances dans ce domaine, votre expérience professionnelle dans des projets similaires et le soutien supplémentaire potentiel qui pourrait être fourni au cours du projet.

vii. **Bibliographie**

Chacun de ces éléments doit être clairement identifiable pour faciliter l'évaluation de la proposition.

Les propositions de recherche reçues après la date limite indiquée ci-dessus ne seront pas prises en considération. Le CIMT se réserve le droit de prolonger la date limite de soumission des propositions.

Les chercheurs qui ne soulèvent pas de problèmes et de questions pendant la période de la DPR le font à leurs propres risques. Les chercheurs doivent reconnaître que les informations exclusives ne peuvent être divulguées à personne d'autre que le chercheur retenu. Le CIMT n'assume aucune responsabilité ou obligation découlant d'informations obtenues par un moyen autre que ceux prescrits dans cette DPR.

b) Critères d'évaluation

Pour se qualifier pour cette opportunité de recherche, les candidats potentiels doivent posséder ou être en cours d'obtention d'un doctorat en économie ou dans un domaine connexe.

Le CIMT évaluera et classera toutes les propositions en fonction des critères suivants :

1. Le dossier de candidature est reçu avant la clôture de l'appel à propositions.
2. La proposition de recherche est bien articulée, et énonce clairement les méthodes de recherche impliquées.
3. La méthodologie de recherche est appropriée et réalisable pour répondre à la question de recherche.

4. La recherche proposée utilise des méthodes, des théories ou des approches nouvelles ou novatrices.
5. Les activités de recherche sont réalisables, compte tenu des ressources, du calendrier et du budget disponibles.
6. Les qualifications et l'expérience du chercheur par rapport aux besoins de la recherche proposée.

Chaque proposition sera évaluée uniquement sur son contenu. En soumettant une proposition, le chercheur accepte que la décision du CIMT soit définitive. Les chercheurs reconnaissent et comprennent que le CIMT n'est pas obligé de demander des clarifications concernant les propositions. Les décisions de demander des clarifications ou de mener, si nécessaire, des entretiens/présentations sont à la seule discrétion du CIMT.

c) Procédure de candidature

Le dossier de candidature doit comprendre :

1. Proposition de recherche (5 pages maximum, hors bibliographie)
2. CV ou curriculum vitae (4 pages maximum)

Veuillez envoyer la proposition de recherche par courrier électronique à l'adresse suivante : anne-lore.fraikin@lmic-cimt.ca avec pour objet : "**Opportunité de recherche - Prise en compte des biais dans les données de publication d'emplois en ligne pour la mesure des postes vacants - [Nom du chercheur]**".

Date et heure de clôture de la DPR	26 mars 2023, à 23 h 59 HNP
Évaluation des demandes	Du 27 au 31 mars 2023
Chercheur(s) sélectionné(s) notifié(s)	3 avril 2023
Signature de l'accord	10 avril 2023

Tous les efforts seront déployés pour respecter ces dates. Toutefois, la charge de travail au sein du CIMT pourra modifier ces délais. Lorsque les dates changent, un préavis raisonnable sera donné aux chercheurs.

Les éléments de la soumission doivent être fournis sous forme de documents PDF distincts.

Toute question concernant l'appel à propositions et le processus de candidature peut être adressée à Anne-Lore Fraikin à l'adresse anne-lore.fraikin@lmic-cimt.ca au plus tard le 24 mars 2023, 23h59 PST. Les questions reçues après cette date ne recevront pas de réponse.

Les soumissions seront reçues jusqu'à la fin de la journée du 27 mars 2023, 23h59 PST. Les soumissions reçues après cette date ne seront pas valables pour la participation à cet appel à propositions.

3. Prix

Le(s) chercheur(s) sélectionné(s) se verra(ont) attribuer un total de 20 000 dollars canadiens.

Les fonds seront libérés à différentes étapes du cycle du projet. Les 5 000 \$ initiaux seront accordés lors de la soumission du plan de recherche final, 5 000 \$ après le rapport d'avancement à mi-parcours, et les 10 000 \$ finaux une fois que le rapport de recherche, ainsi que les données et le code qui l'accompagnent, auront été reçus et validés par le CIMT.

Le CIMT révisera les ébauches à différentes étapes du processus. Le paiement final sera effectué en supposant que le document de recherche est révisé conformément aux commentaires fournis à chaque étape. Le CIMT se réserve le droit, à tout moment, de rejeter le projet de recherche et ne sera pas tenu responsable des déboursés non effectués.

4. Accès aux données et ressources

Le CIMT facilitera l'accès aux données publiques si nécessaire et fournira un accès aux données exclusives de Vicinity Jobs.

Note pour les chercheurs souhaitant un accès direct à l'API de Vicinity Jobs, un accord de confidentialité doit être signé entre le chercheur et Vicinity Jobs. Cet accord indiquera que les données de Vicinity Jobs ne peuvent pas être partagées avec des tiers, qu'elles ne peuvent être utilisées que dans le cadre de ce projet de recherche et qu'elles seront supprimées des ordinateurs du promoteur immédiatement après la fin de ce projet. L'accès futur ou permanent aux données de Vicinity Jobs peut être déterminé au cas par cas.

Cet appel permet au(x) chercheur(s) sélectionné(s) d'accéder à des données uniques et exclusives.

Données sur *les offres d'emploi en ligne*

Cette opportunité permet d'accéder aux données brutes fournies par le partenaire du CIMT, Vicinity Jobs. Vicinity Jobs est une société d'analyse de Big Data spécialisée dans la collecte et le nettoyage de données d'offres d'emploi en ligne en temps quasi réel dans tout le Canada. Le CIMT peut fournir un accès API soit aux données pré-traitées au niveau des enregistrements, soit aux données agrégées entièrement traitées. Le candidat retenu peut proposer l'une ou l'autre solution, ou les deux.

Les observations au niveau des enregistrements des offres d'emploi en ligne fournies par Vicinity Jobs sont nettoyées et dédoublées. Chaque offre d'emploi est identifiée par une page Web source, la date de publication ou de découverte et est liée, dans la mesure du possible, à des régions spécifiques du Canada, à des professions (codes CNP à 1 et 4 chiffres), à des secteurs (codes SCIAN à 2 ou 6 chiffres), à des exigences en matière de niveau d'études, à des noms d'employeurs et à des salaires offerts (le cas échéant). En outre, chaque offre d'emploi est

associée à des " exigences professionnelles " (dont un groupe est constitué des " compétences") et à des " certifications ". Une offre d'emploi peut être associée à zéro, une ou plusieurs exigences professionnelles et/ou certifications.

Une description complète et détaillée peut être fournie aux candidats potentiels sur demande et après validation par le CIMT et Vicinity Jobs.

Les données brutes, non traitées, sont obtenues par le CIMT sous forme de fichiers JSON paginés qui sont de l'ordre de 200 Mb/mois.

Accès standard aux données

Les autres données auxquelles le chercheur récompensé aura accès sont celles du CIMT Data Hub - un dépôt de données ouvert basé sur le cloud qui fusionne différentes sources de données, les nettoie et fournit une API facile à utiliser pour les chercheurs et les parties intéressées.

Depuis octobre 2021, les données de deux fournisseurs sont incluses dans le Carrefour de données du CIMT : **Statistique Canada** et **Vicinity Jobs**. Les données de Statistique Canada sont ensuite segmentées selon l'un des trois points d'accès suivants : CODR, ADTR et les Tableaux personnalisés. Actuellement, seules les données CODR et ADTR sont disponibles dans le Carrefour de Données. Le tableau 1, ci-dessous, résume les principales sources de données pour le Carrefour de Données.

Tableau 1 : Jeux de données clés dans le Carrefour de données du CIMT

Fournisseur de données	Point d'accès	Type d'ingestion	Fréquence de mise à jour	Commentaires
Statistique Canada	CODR	Drop	Mensuel	13 tables CODR ont été ingérées. La plupart des catégories de ces 13 tables, mais pas toutes, sont disponibles.
Statistique Canada	ADTR	Drop	Mensuel	Situation de la main-d'œuvre et information sur le salaire réel moyen par CNP, SCIAN et régions géographiques
Vicinity Jobs	API	Automatisé	Hebdomadaire	Observations globales (25+) des offres d'emploi et des exigences de travail

Si nécessaire, le CIMT s'efforcera d'aider les chercheurs à accéder aux tableaux croisés personnalisés de l'EPA de Statistique Canada directement ou par le biais du système ADTR.

5. Accord contractuel

Le CIMT négociera un accord contractuel avec le chercheur préféré. Si le CIMT n'est pas en mesure de négocier un accord contractuel acceptable avec le chercheur préféré, alors le deuxième chercheur préféré peut être sélectionné, et un accord contractuel écrit formel sera développé. Dans tous les cas, le CIMT, à tout moment et sans responsabilité, peut se retirer des négociations avec tout chercheur potentiel.

6. Conflit d'intérêts

Le(s) chercheur(s) doivent divulguer pleinement, par écrit, toutes les circonstances de conflits d'intérêts réels ou potentiels, ainsi que ce qui pourrait être perçu comme des conflits d'intérêts, au CIMT au plus tard à la date de clôture de la DPR. Le CIMT examinera toutes les divulgations faites par les chercheurs en vertu de cette disposition et prendra les mesures qu'il jugera nécessaires, à sa seule discrétion, pour traiter les conflits potentiels, y compris, mais sans s'y limiter, en demandant au chercheur de traiter et de remédier au conflit d'intérêts à la satisfaction du CIMT, ou en excluant le chercheur de toute participation ultérieure.

7. Modalités et conditions

- Le CIMT ne sera pas responsable des coûts encourus par un chercheur pour préparer et soumettre des propositions et/ou assister à des entretiens/présentations. Le CIMT n'accepte aucune responsabilité de quelque nature que ce soit envers un chercheur à moins que, et jusqu'à ce que, sa proposition soit acceptée, et qu'un accord formel soit négocié.
- La soumission d'une proposition n'oblige pas, et ne doit pas être interprétée comme obligeant le CIMT à accepter une telle proposition ou à poursuivre le projet. Le CIMT peut, à sa seule discrétion, choisir de ne pas poursuivre le projet, et peut choisir de ne pas accepter une ou toutes les propositions pour une raison quelconque.
- Les langues de travail du CIMT sont l'anglais et le français et les propositions à cet appel à propositions de recherche peuvent donc être rédigées dans l'une de ces deux langues.
- À tout moment, le chercheur a la responsabilité d'informer le CIMT, par écrit, de toute ambiguïté, divergence, erreur, omission, oubli ou contradiction contenue dans le document DPR dès qu'elle est découverte.
- Le CIMT n'assume aucune responsabilité ou obligation découlant d'informations obtenues par un moyen autre que ceux prescrits dans cette DPR.
- Les chercheurs peuvent modifier ou retirer leurs propositions avant la date et l'heure de clôture spécifiées dans la DPR par le biais d'une notification par courriel au CIMT.

Après la date et l'heure de clôture, les propositions peuvent être irrévocables à la discrétion du CIMT.

- Les propositions soumises sont définitives et ne peuvent être modifiées par des offres, des discussions ou des engagements ultérieurs, sauf si le chercheur est invité à le faire par le CIMT.
- La confidentialité de la proposition du chercheur sera maintenue par le CIMT, sauf si la loi ou une ordonnance d'une cour ou d'un tribunal l'exige. Les chercheurs sont informés que leurs propositions seront, si nécessaire, divulguées sur une base confidentielle aux conseillers du CIMT retenus dans le but d'évaluer ou de participer à l'évaluation de leurs propositions. Si un chercheur a des questions sur la collecte et l'utilisation des renseignements personnels conformément à la présente DPR, il doit les soumettre à la personne-ressource chargée des demandes de renseignements.
- Il n'y aura pas d'ouverture publique. Toutes les propositions et les documents d'accompagnement reçus dans le cadre de ce concours deviendront la propriété du CIMT et ne seront pas restitués.
- Le CIMT peut, à sa discrétion, apporter certains changements et exceptions aux termes et conditions décrits dans ce document.
- Le CIMT s'est réservé le droit de renoncer à des cas mineurs de non-conformité d'un chercheur aux exigences de la DPR. Cela permettra au CIMT d'examiner et éventuellement d'accepter toute proposition qui lui est avantageuse, même si la proposition n'est pas conforme sur certains points mineurs.
- Le CIMT se réserve le droit d'accepter ou de rejeter, en tout ou en partie, une ou toutes les propositions.
- Le CIMT se réserve le droit d'annuler et/ou de réémettre cette DPR à tout moment pour n'importe quelle raison et sans pénalité.
- Les prix proposés doivent être maintenus fermes pendant un minimum de 120 jours après la date de clôture de la DPR et resteront en vigueur pendant toute la durée de l'accord.
- Le CIMT organisera, à la demande d'un chercheur qui a répondu à cette DPR, un débriefing après l'attribution de l'accord, à tout chercheur, dans le but de fournir aux chercheurs des commentaires sur leur proposition. Toutes les demandes doivent être faites par écrit au contact des demandes de renseignements et doivent être

faites dans les trente (30) jours suivant la notification de l'attribution. Seuls les chercheurs ayant soumis une proposition dans le cadre de la procédure de passation de marché concurrentielle peuvent demander un compte rendu.

- La proposition du chercheur peut faire partie de l'accord contractuel en étant jointe et peut être incorporée par référence. Les déclarations faites dans la proposition peuvent constituer des garanties contractuelles. Toute disposition de la proposition peut être incluse dans l'accord contractuel en tant que disposition directe de celui-ci.
- Loi applicable - La présente demande de proposition de recherche est régie par les lois de la province de l'Ontario.
- Le CIMT se réserve le droit d'éliminer les exigences obligatoires non satisfaites par tous les soumissionnaires/proposants.

8. Définitions

Tout au long de cette DPR, les définitions suivantes s'appliquent :

"Accord" signifie le contrat écrit entre le chercheur privilégié et le CIMT pour fournir les services envisagés par cette DPR.

"Client" (se référant au CIMT) désigne le bureau ou le secrétariat du Conseil d'information sur le marché du travail.

" Le conflit d'intérêts " comprend toute situation ou circonstance dans laquelle, dans le cadre d'un concours de passation de marchés du CIMT, un chercheur participant bénéficie d'un avantage injuste, a la perception d'un avantage injuste ou adopte un comportement, directement ou indirectement, qui peut lui donner un avantage injuste, notamment :

- disposer ou avoir accès, dans le cadre de la préparation de sa proposition, à des informations qui ne sont pas accessibles à d'autres chercheurs, mais cela ne comprend pas les informations qu'un vendeur peut avoir obtenues dans le cadre de l'exécution antérieure d'un contrat avec le CIMT et qui ne sont pas liées à la création, à la mise en œuvre ou à l'évaluation de cet achat ou d'un achat connexe ;
- communiquer avec toute personne dans le but d'influencer le traitement préférentiel dans la compétition pour la passation de marchés (y compris, mais sans s'y limiter, le lobbying auprès des décideurs impliqués dans la compétition

pour la passation de marchés) ; ou

- adopter un comportement qui compromet, ou pourrait être considéré comme compromettant, l'intégrité de la concurrence ouverte et compétitive en matière de marchés publics ou qui rend cette concurrence non compétitive, moins compétitive ou déloyale.

"Souhaitable" et "devrait" désignent des exigences qui peuvent avoir un certain degré d'importance pour être des objectifs de cette DPR et peuvent être notées.

"Entité" fait référence au CIMT à des fins administratives.

" Équipe d'évaluation " désigne les personnes qui évalueront les propositions au nom du CIMT.

" L'information sur le marché du travail " ou " IMT " est constituée de connaissances, de faits, de données et de renseignements institutionnels pertinents sur l'offre et la demande de main-d'œuvre, y compris les tendances de l'économie et du marché du travail, les exigences en matière d'éducation et de compétences, les taux de salaire, les résultats des programmes, etc.

Le "Conseil de l'information sur le marché du travail" ou "CIMT" est une société fédérale à but non lucratif dont le conseil d'administration est composé de représentants du gouvernement FPT et dont le bureau est situé à Ottawa, ON. En tant qu'organisme de coordination, le CIMT contribuera à assurer une meilleure valeur des investissements existants en matière d'IMT au Canada et favorisera l'exploration de nouvelles possibilités de collaboration entre les gouvernements et les intervenants.

"Obligatoire" "doit", "doit", et "sera" signifie que les exigences sont impératives et doivent être satisfaites pour que la proposition soit prise en considération.

"Non conforme" signifie que la proposition ne fournit pas suffisamment de détails nécessaires pour évaluer la proposition par rapport aux exigences obligatoires décrites dans ce document DPR.

"Facultatif" "peut" "pourrait" ou "pourrait" signifie des exigences qui pourraient être évaluées.

" Chercheur privilégié " désigne le chercheur qui a été sélectionné dans le cadre du concours, mais avec lequel un accord contractuel n'a pas été signé.

" Concours d'achat " : l'entité qui reçoit des offres de chercheurs ou de vendeurs et qui évalue ces offres avant de choisir un chercheur.

" Proposition de recherche " désigne le document soumis par un chercheur en réponse à la DPR.

"Classé" "devrait" signifie que les exigences seront évaluées conformément aux critères d'évaluation et que des points seront attribués.

" Chercheur " désigne une personne qui soumet, ou a l'intention de soumettre, une proposition en réponse à la présente demande de proposition de recherche.

"DPR" signifie "Demande de proposition de recherche".

" Services " désigne les fonctions, devoirs, tâches et responsabilités à fournir par le chercheur, tels que décrits dans la présente DPR.

" Chercheur retenu " signifie le chercheur répondant à cette DPR qui est déterminé à être retenu dans cette compétition et qui a signé un accord contractuel.